

Département du
Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
PONTOISE
Canton de l'Hautil

Mairie de Boisemont

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante-cinq minutes en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 11 décembre 2014

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Briandet, Kutos, Leblanc, Michel, Morel, Pernel, Touazi, Mesdames Caignard, Daine, Guérout, Hardy, Savill, Paranthoën.

Etaient absents excusés: Madame Delaunoy

Secrétaire de séance : Madame Guérout

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2014 le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints.

Cependant, le conseil municipal peut librement décider de créer, en cours de mandat, un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal, fixé à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Il propose donc de créer un 4^{ème} poste d'adjoint et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre d'adjoints à 4.

3 – ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal du 23 mars 2014, le nombre des adjoints a été fixé à 3 par délibération du 28 mars 2014.

Compte tenu des dossiers à traiter, le conseil municipal a décidé par délibération du 19 décembre 2014 la création d'un poste d'adjoint supplémentaire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de ce 4^{ème} adjoint. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Après appel à candidature, Monsieur Philippe MICHEL se porte candidat.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-7-2,

Procède aux opérations de vote pour l'élection d'un adjoint dans les conditions prescrites par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Vu les résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur Philippe MICHEL ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé en qualité de 4^{ème} adjoint.

Ajoute que le montant des indemnités de fonction attribué au Maire et aux adjoints est défini par la délibération du 11/04/2014.

4 - MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES TRAVAUX, EQUIPEMENTS, ENTRETIEN ET SECURITE.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions communales ont été créées par délibération du 11 avril 2014. Il convient de modifier le responsable de la commission communale des travaux, équipements, entretien et sécurité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer Monsieur Philippe MICHEL comme responsable de la commission communale des travaux, équipements, entretien et sécurité.

5 – EVOLUTION DU PLU DE BOISEMONT

Madame Florence CAIGNARD informe qu'il faut envisager le lancement d'une modification du PLU pour être en conformité avec la loi ALUR et pour mettre en place des règles restrictives afin de limiter une surdensification de constructions.

6 - CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA DEMATERIALISATION

MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

CONSIDERANT que la collectivité de Boisemont souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture,

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la transmission des actes au contrôle de légalité ;

DONNENT leur accord pour que Monsieur le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Val d'Oise, représentant l'Etat à cet effet ;

7 - QUESTIONS DIVERSES

Madame Florence CAIGNARD informe des prochaines réunions envisagées avec le prestataire retenu dans le cadre de la procédure de l'AVAP. La Commission communale doit être composée de 5 membres du Conseil Municipal, se sont proposés :

Monsieur Karim TOUAZI
Madame Sylvie GUEROUT
Madame Martine DAINE
Monsieur Jean-François PERNEL
Madame Florence CAIGNARD

Monsieur le Maire informe que suite à la réunion du 11 décembre sur la mutualisation, il nous faudra réfléchir sur les différentes propositions de la Communauté d'Agglomération de Cergy.

Monsieur Henri LEBLANC informe :

- le PLD (le Plan local de Déplacement) est en cours d'étude avec différents axes de priorité.
- Qu'il serait souhaitable que chaque commission se réunisse plus régulièrement, et surtout en début d'année afin de déterminer ses besoins budgétaires.

Monsieur Karim TOUAZI a annoncé le programme du Comité des Fêtes pour l'année 2015, à savoir qu'une activité est programmée chaque mois jusqu'au mois de juin.

Madame Marilyn HARDY informe que la visite de la crèche, où a été réalisée une mezzanine a été très appréciée et que le cocktail de remerciement qui suivit fut très convivial.

Madame Stéphanie SAVILL informe :

- Le repas des anciens, le dimanche 7 décembre, au restaurant des Coteaux, a eu un réel succès, puisque 56 personnes étaient présentes, moment convivial pour tous, avec danse pour certains et discussions et échanges pour d'autres.
- Le Conseil Général a élaboré « une charte pour bien vieillir » difficilement applicable pour une petite commune comme la nôtre.
- Il faudrait envisager des formations dans le but d'aider et d'orienter les anciens, dans leur démarche pour améliorer leur qualité de vie (maintien à domicile, placement en maison de retraite...)

Monsieur Francis MOREL souhaite plus d'échanges et de communication sur les points importants.

Madame Florence CAIGNARD rappelle que lors des commissions les informations sont relayées et que la mairie reste ouverte à toute question.

Monsieur Jean-François PERNEL souhaite des réunions d'adjoints tous les mois.

Fin de séance : 22h30

Le Maire,

JC WANNER